

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 FEVRIER 2011**

L'an deux mil onze, le quinze février à vingt heures quarante minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jacques QUILTU, Maire.

Etaient présents : M. QUILTU, Mme BOUCHER-LE BALLER, M. KERANGUYADER, LE JEUNE, GUEVEL, Mme PLUSQUELLEC, M. GUICHOUX, Mme LE GUEN, M. COCHENNEC Patrick et Mme THOMAS.

Etait absente : M. COCHENNEC Jean-Pierre, Mmes PERON et DOSSO.

Procuration : néant.

Mme PLUSQUELLEC a été élue Secrétaire.

Convocation du 10 février 2011.

A – Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2010

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité, et signé par l'ensemble des élus présents.

Le Maire, J. QUILTU, donne lecture de l'ordre du jour de la séance. Il propose à l'assemblée d'approuver également une demande de subvention exceptionnelle pour les travaux au cimetière communal ainsi qu'une enquête publique sur le projet de ventes de parties du domaine communal.

B – Délibérations

1 - Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Demande de subvention pour 2011

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale :

Le projet de loi de finances pour 2011 prévoit la fusion de la DGE et de la DDR au sein d'une dotation unique intitulée « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » (DETR).

Les dossiers de demande de subvention DGE-DDR doivent être déposés au plus tard le 28 février 2011 auprès de la sous-préfecture de CHATEAULIN.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de sécuriser les accès au bourg.

Le coût prévisionnel des travaux à réaliser est estimé à 109 594.04 € HT.

Le Maire, J. QUILTU, propose à l'assemblée communale de solliciter pour ces travaux une aide de l'Etat au titre de la « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » (DETR) – Programmation 2011.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte le dossier de sécurisation des accès au bourg tel que présenté, l'estimation des travaux s'élevant à 109 594.04 euros hors taxes ;
- sollicite pour ce dossier une aide de l'Etat au titre de la DGE-DDR au sein de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Programmation 2011 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

2 - Budget de l'exercice 2010 – Restes à réaliser

Il est précisé à l'assemblée communale les restes à réaliser qui apparaissent au budget principal à l'issue de la clôture de la gestion 2010 :

Article 2111	Acquisition de terrains	587.17 €
Article 2183	Acquisition informatique	2 229.10 €
Article 2313	Travaux de bâtiments	44 371.19 €
Article 2315	Aménagement du bourg, voirie	98 398.74 €.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver ces restes à réaliser et de les reprendre sur l'exercice 2011.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition.

Vote à l'unanimité.

Ouverture de crédits d'investissement pour 2011

Il est exposé à l'assemblée communale :

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget à cette date, le Maire a la possibilité, sur autorisation du conseil municipal, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ».

Aussi, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits inscrits aux chapitres ci-après :

- Article 202 (Opération 13) - Immobilisations incorporelles (PLU)	:	125.00 €
- Article 2183 (Opération 11) – Acquisition informatique	:	3 500.00 €
- Article 2313 (Opération 12) – Travaux de bâtiments	:	25 500.00 €
- Article 2315 (Opération 13) – Travaux de voirie, Aménagement du bourg	:	154 500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement au titre de l'année 2011 dans la limite d'un crédit de 125.00 € à l'article 202, d'un crédit de 3 500.00 € à l'article 2183, d'un crédit de 25 500.00 € à l'article 2313, et d'un crédit de 154500.00 € à l'article 2315 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2011 ou jusqu'au 31 mars 2011.

Vote à l'unanimité.

3 – Règlement de la salle polyvalente

MF. BOUCHER – LE BALLER, Adjointe, donne lecture de la proposition de règlement et des conditions d'utilisation de la salle polyvalente.

Quelques termes de cette proposition doivent être précisés avant de l'approuver. La question sera donc débattue lors d'une prochaine séance.

4 - Zonage d'assainissement collectif à la périphérie du bourg et la zone d'activités de Kerhervé – Autorisation à donner au maire pour lancer la consultation auprès de bureaux d'études

F. LE JEUNE, Adjoint délégué, expose à l'assemblée que l'étude de zonage d'assainissement a été réalisée en 2004 par le Cabinet SETUR.

Le plan de zonage d'assainissement de la commune a été approuvé par délibération du 14/02/2005.

M. LE JEUNE fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire d'actualiser le zonage d'assainissement à la périphérie du bourg et la zone d'activités de Kerhervé. Pour cela, il convient de lancer une consultation auprès de bureaux d'études.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le Maire à lancer une consultation auprès de bureaux d'études dans le cadre de l'actualisation du zonage d'assainissement à la périphérie du bourg et la zone d'activités de Kerhervé.
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

5 – Tarifs municipaux 2011

Transports scolaires

Il est indiqué à l'assemblée communale que la Commission des Finances propose de relever les tarifs des transports scolaires de 1 %.

Lecture de la proposition des nouveaux tarifs est donnée à l'assemblée.

	Matin et Soir	
	2010	Prop. 2011
1 Enfant	35,96 €	36,32 €
2 Enfants	59,80 €	60,40 €
3 Enfants et +	71,94 €	72,66 €

	Matin ou Soir	
	2010	Prop. 2011
1 Enfant	17,99 €	18,17 €
2 Enfants	29,81 €	30,11 €
3 Enfants et +	35,97 €	36,33 €

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée communale approuve les nouveaux tarifs des transports scolaires appliqués à compter du 1^{er} avril 2011.

Vote à l'unanimité.

Cantine municipale

Il est indiqué à l'assemblée communale que la Commission des Finances propose de relever les tarifs de la cantine municipale de 1 %.

Lecture de la proposition des nouveaux tarifs est donnée à l'assemblée.

Objet : Tarifs de la cantine municipale

Le prix du repas passe de 2,68 à 2,71€

Le prix du repas "Enseignant" passe de 4,24 à 4,28€

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée communale approuve les nouveaux tarifs de la cantine municipale appliqués à compter du 1^{er} mars 2011.

Vote à l'unanimité.

Garderie périscolaire

Il est indiqué à l'assemblée communale que la Commission des Finances propose de relever les tarifs de la garderie périscolaire de 1 %.

Lecture de la proposition des nouveaux tarifs est donnée à l'assemblée.

	Matin ou Soir	
	2010	Prop. 2011
Coût journalier	2,73 €	2,76 €
Forfait mensuel *	27,03 €	27,30 €

	Matin et soir	
	2010	Prop. 2011
Coût journalier	3,67 €	3,71 €
Forfait mensuel *	35,38 €	35,73 €

* Pour 10 jours ou plus de présence par mois

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée communale approuve les nouveaux tarifs de la garderie périscolaire appliqués à compter du 1^{er} mars 2011.

Vote à l'unanimité.

Concessions au cimetière

Il est indiqué à l'assemblée communale que la Commission des Finances propose de relever les tarifs des concessions au cimetière de 1 %.

Lecture de la proposition des nouveaux tarifs est donnée à l'assemblée.

Objet : Tarifs des concessions au cimetière

Concession	Tombe 3m ²	
	2010	Prop. 2011
15 ans	34,63 €	34,98 €
30 ans	57,93 €	58,51 €
50 ans	86,95 €	87,82 €
Perpetuité	171,17 €	172,88 €

Concession	Tombe 6m ²	
	2010	Prop. 2011
15 ans	69,84 €	70,54 €
30 ans	116,37 €	117,53 €
50 ans	174,60 €	176,35 €
Perpetuité	349,10 €	352,59 €

Concession	Tombe 9m ²	
	2010	Prop. 2011
15 ans	104,51 €	105,56 €
30 ans	174,60 €	176,35 €
50 ans	256,91 €	259,48 €
Perpetuité	513,60 €	518,74 €

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée communale approuve les nouveaux tarifs des concessions au cimetière appliqués à compter du 1^{er} mars 2011.

Vote à l'unanimité.

Columbarium / Caveau à urnes

Il est indiqué à l'assemblée communale que la Commission des Finances propose de relever les tarifs du columbarium et des caveaux à urnes de 1 %.

Lecture de la proposition des nouveaux tarifs est donnée à l'assemblée.

	Tarifs 2010	Propos.de tarifs 2011
Concession d'une case pour 5 ans	270,55 €	273,26 €
Concession d'une case pour 10 ans	541,23 €	546,64 €
Concession d'une case pour 15 ans	811,77 €	819,89 €

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée communale approuve les nouveaux tarifs du columbarium et des caveaux à urnes appliqués à compter du 1^{er} mars 2011.

Vote à l'unanimité.

Location 2011 de la salle polyvalente et du site du Mur

Il est indiqué à l'assemblée communale que la Commission des Finances propose de relever les tarifs de location de la salle polyvalente et du site du Mur de 1 %.

Lecture de la proposition des nouveaux tarifs est donnée à l'assemblée.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DU SITE DU MUR

UTILISATION	Ass clédinoises et communaut.	Personnes privées et ent. Clédinoises	Non Communal
Restauration			
Grande salle	55,00 €	72,00 €	157,00 €
Petite salle	37,00 €	37,00 €	84,00 €
Verre uniquement	18,00 €	37,00 €	84,00 €
Vaisselle - Cuisine	37,00 €	72,00 €	157,00 €
ACCESSOIRES			
Sono	37,00 €	37,00 €	73,00 €
UTILISATIONS DIVERSES (Grande salle - Petite salle)			
Bal-Fest Noz - Loto - Théâtre	90,00 €		209,00 €
Réunion	Gratuit	72,00 €	105,00 €
Exposition à but lucratif	108,00 €		209,00 €
Exposition culturelle	Gratuit		53,00 €
SITE DU MUR	Gratuit	71,00 €	Pas de location
Mobilier Chapelle du Mur	Gratuit à prendre sur place		32 €
Salle TI KLEDENN	Mise à disp.gratuite	Pas de location	Pas de location

utilisation de la salle polyvalente est gratuite pour les deux écoles

Caution de 1 000 € pour la location du mobilier

Caution de 1 000 € pour la location des salles polyvalentes et du local du Mur

* Plaques de faux plafond détériorées : 50 € par plaque pour tous utilisateurs

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée communale approuve les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente et du site du Mur à compter du 1^{er} avril 2011.

Vote à l'unanimité.

6 – Subventions 2011

La liste des subventions, examinées en Commission des Finances et proposées au vote de l'assemblée, est rappelée aux élus.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- vote les subventions présentées en annexe.
- indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011 – Articles 6281-657362-65737-6574.

Vote à l'unanimité.

Aucune subvention n'est versée à l'Amicale des Renardiens, les activités de l'association étant restreintes.

Le Comité des Fêtes ne recevra pas de subvention sur 2011. L'association souhaite que la commune fasse l'acquisition d'une friteuse et d'un défibrillateur, le Comité reverserait alors à la collectivité le montant hors TVA de la dépense.

7 - Demande de subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale :

Il convient d'aménager le cimetière communal. Ainsi, le projet consiste à réaliser au cœur de l'espace existant un lieu d'intimité qui sera concrétisé par :

- l'extension du columbarium existant ;
- la création d'une zone dédiée aux caveaux à urnes ;
- l'aménagement d'un jardin du souvenir.

Le coût des travaux pour ce projet s'élève à 55 736 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir ce projet et solliciter une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur, afin de mener à bien cette opération.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le projet d'aménagement du cimetière communal tel que présenté,
- décide la réalisation de cette opération,
- sollicite une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur dans le cadre du programme 122-01.

Vote à l'unanimité.

8 - Vente de délaissés communaux – Mise à enquête publique

Le Maire, J. QUILTU, fait part à l'assemblée de demandes de particuliers qui souhaitent acquérir une partie du domaine communal.

Ces demandes concernent M. Julien CLOIREC à « Coat-Nuz », et M. Eric JEGOU du LAZ à « Pont-Triffen ».

Il convient de soumettre ces demandes à enquête publique avant de délibérer sur les ventes au profit de ces particuliers.

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée communale :

- Autorise Monsieur le Maire à mettre à enquête publique les demandes émanant de M. CLOIREC et M. JEGOU du LAZ, et à signer tous documents et pièces concernant ce dossier, notamment l'arrêté de mise à enquête publique.

- **Vote à l'unanimité.**

L'enquête publique pourrait se dérouler du lundi 7 mars au lundi 21 mars 2011 inclus.

Comme d'habitude, les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

C – Informations et questions diverses

a – Travaux de remise à niveau de la voie communale n° 1

Une subvention de 27 334 €, soit 30 % du montant hors taxes des dépenses, est accordée par le Conseil Général du Finistère pour cette opération.

b - Enquête publique « Hertzien »

Une enquête publique se déroule du lundi 21 février au mardi 8 mars 2011 inclus sur le territoire des communes de Brasparts, Cléden-Poher, Collorec, Landeleau, Lannédern, Lopérec, Motreff, Plonévez-du-Faou, Saint-Hernin, Saint-Rivoal et Plévin, en vue de l'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles au bénéfice du faisceau hertzien de Lopérec et Plévin.

c – Commission de sécurité

F. LE JEUNE, Adjoint, signale que la Commission de Sécurité d'Arrondissement a visité la salle polyvalente et l'église Jeudi dernier 10 février.

d – Statistiques des interventions effectuées par le CIS de CARHAIX durant l'année 2010

Il est donné connaissance des statistiques des interventions effectuées par le Centre d'Incendie et de Secours de Carhaix-Plouguer durant l'année 2010. 49 interventions sur notre commune ont été réalisées l'année dernière.

e – Lotissement communal de Loch-ar-Vaten

Un 5^{ème} lot est réservé.

f – Maison de la Santé

Une réunion à ce sujet se déroulera en Mairie Jeudi à 16 h 30 avec les professionnels de Santé.

g – Conseil communautaire

Le prochain conseil communautaire se tiendra jeudi à 18 h 30.

h – Commission des Finances

Elle se réunira lundi 14 mars.

i – Elections des 20 et 27 mars

Chaque élu recevra comme d'habitude une proposition de planning de permanences pour les prochaines élections cantonales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.